



ARTS MARTIAUX
RONCHINOIS

Ronchin, le 8 décembre 2014

L'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 5 décembre 2014 dernier n'ayant pas permis de réunir le quorum suffisant pour délibérer valablement une seconde

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ARTS MARTIAUX RONCHINOIS

aura lieu le

19 DECEMBRE 2014

A 19 heures,

au DOJO JEAN BOUSSEKEY – RUE LOUIS BRAILLE – RONCHIN

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Lecture du rapport du Comité directeur de l'association
- Transfert du siège de l'association
- Refonte des statuts
- Pouvoirs pour effectuer les formalités.

Le projet de statuts et le rapport du Comité Directeur sont consultables sur le site internet du club et au premier étage du Dojo Jean Boussekey.

Nous espérons votre présence, mais au cas où vous ne pourriez pas assister à l'assemblée générale, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de votre choix. Nous vous rappelons qu'un même membre ne peut être porteur de plus de deux mandats.

LE COMITE DIRECTEUR